

POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

PROCÉDURES PRÉFECTORALES ACTIVÉES

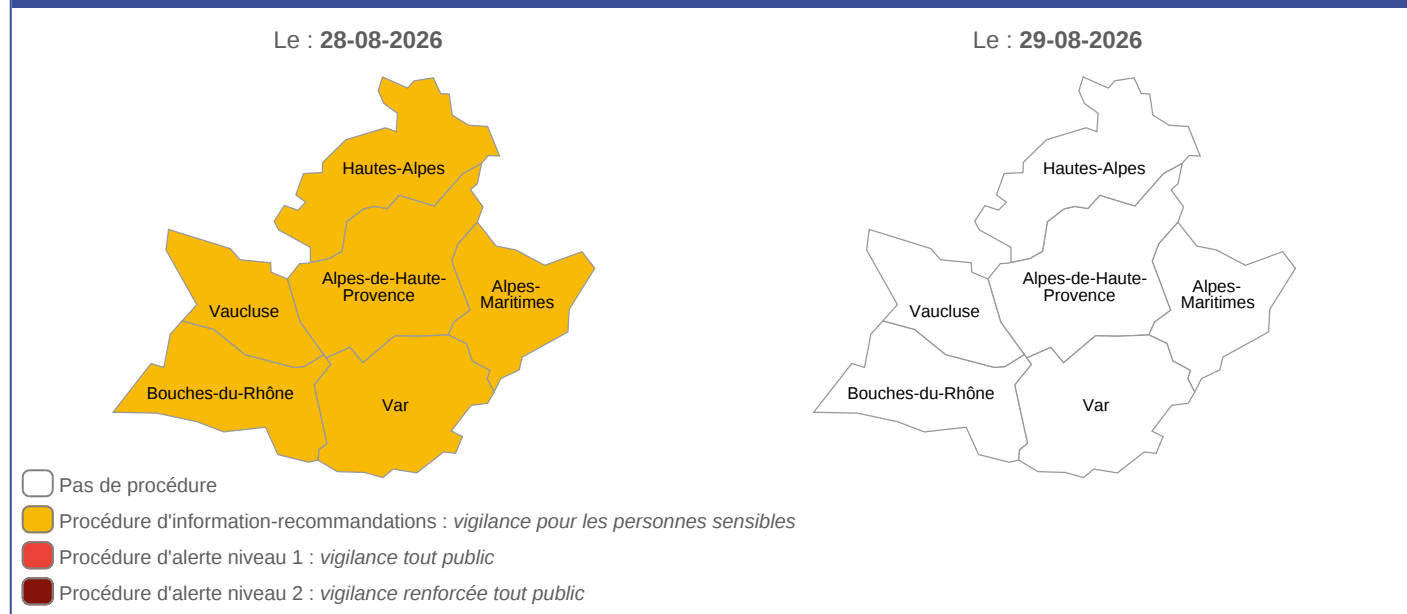
Communiqué envoyé le vendredi 28 août 2026

Description de l'épisode de pollution et évolution prévue

Aujourd'hui, un épisode de pollution en particules PM10 est prévu sur l'ensemble de la région, en raison du transport en altitude de particules désertiques depuis l'Afrique du nord qui impactent localement les concentrations au sol en PM10. Demain, un changement de régime de vent devrait baisser significativement les concentrations en particules PM10.

L'épisode est de type : Multi-sources

Procédures activées et degré de vigilance associé par département



28-08-2026					29-08-2026			
Polluants et seuils dépassés en µg/m ³				Départements	Polluants et seuils dépassés en µg/m ³			
O ₃	PM10	NO ₂	SO ₂		O ₃	PM10	NO ₂	SO ₂
	50			Alpes-de-Haute-Provence (04)				
	50			Hautes-Alpes (05)				
	50			Alpes-Maritimes (06)				
	50			Bouches-du-Rhône (13)				
	50			Var (83)				
	50			Vaucluse (84)				

Ozone (O₃), particules fines (PM10), dioxyde d'azote (NO₂), dioxyde de soufre (SO₂)

* Persistance du dépassement du seuil

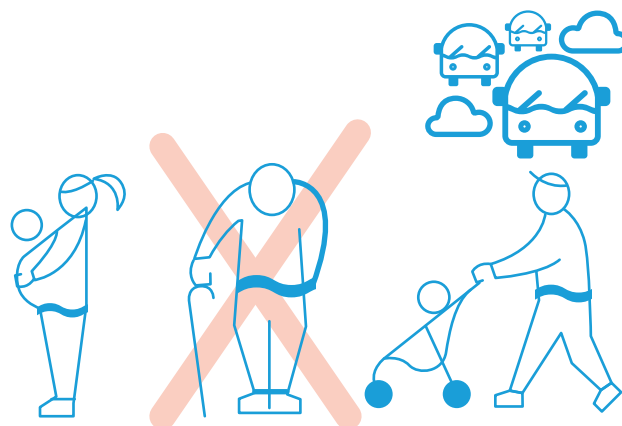
RECOMMANDATIONS SANITAIRES LORS D'UN ÉPISODE DE POLLUTION AUX PARTICULES

NIVEAU INFORMATION-RECOMMANDATIONS

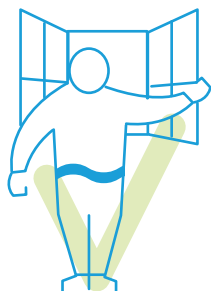
Les **PERSONNES VULNÉRABLES*** et **SENSIBLES**** sont concernées par ces recommandations sanitaires.



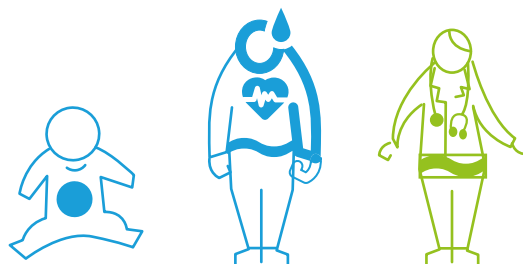
Évitez la pratique d'activités physiques ou sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche).



Évitez les zones à fort trafic pendant les heures de pointe.
Si vous suivez un traitement médical, prenez conseil auprès de votre médecin.



Continuez d'aérer les locaux au moins 10 minutes par jour, hiver comme été.



Si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé.

Les effets nocifs de la pollution de l'air s'accumulent jour après jour, pas seulement lors des pics

** Personnes vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et enfants de moins de 5 ans, personnes de plus de 65 ans, sujets asthmatiques, souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires*

*** Personnes sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics ; par exemple : personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux*

Si vous avez des questions complémentaires, consultez le guide du ministère de la santé « Questions réponses Air extérieur et santé ».

RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES LORS D'UN ÉPISODE DE POLLUTION

Pour vos déplacements



Limitez les déplacements
et différez ceux pouvant
l'être



Privilégiez
les transports
en commun



Privilégiez
le covoiturage



Utilisez des modes de
déplacements non
polluants



Respectez l'interdiction de
brûlage à l'air libre



Maîtrisez la température
dans les bâtiments



Arrêtez l'utilisation
des appareils de combustion
de biomasse non performants



Reportez les épandages
agricoles de fertilisants
et les travaux du sol

**des gestes
à adopter
toute
l'année !**